

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 538

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 19 de cet article, substituer aux mots :

« Ces dispositions »

les mots :

« Les dispositions du présent alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel